

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 mai 2021, à 19 :30 heures, à huis clos et sans public, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public)

La séance, à huis clos et sans public, est ouverte à 20h07 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 127.05.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté avec le retrait des points 2.1 et 3.5 et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 128.05.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 30 avril 2021 au montant de 224 028.15 \$.

Adopté.

RÉSOLUTION 129.05.2021

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 19 AVRIL 2021

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux du 12 et 19 avril 2021 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS AVRIL 2021

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous avons reçu une question par courriel aujourd'hui et j'ai juste pris les questions les plus pertinentes. C'est au sujet des clôtures installées tout autour du parc municipal. La dame se posait la question : où exactement la clôture sera située ? C'est sur le terrain municipal à 24 pouces de la ligne arrière du lot. C'est une clôture de « frost grise » comme on appelle et on n'a aucune objection à ce que les gens mettent des lattes dedans où qu'ils se plantent une petite haie de cèdres sur leur terrain. On peut comprendre la déception des gens, on le sait très bien. C'est une décision qui a été mûrement réfléchie. Nous avons changé d'opinion en novembre 2020 puisqu'on trouvait que juste des poteaux n'étaient pas suffisants pour délimiter comme il faut et pas sécuritaire pour les jeunes qui auraient pu monter là-dessus et qu'il arrive des accidents.

Donc, on maintient la décision de mettre une clôture. Dans le courriel, il était mentionné, je vais demander à tous mes conseillers ici présents de bien répondre à la question, la question était pouvez-vous confirmer que le conseil a bien été informé et fait fi de nos demandes. Donc, je vais commencer par madame Sarah McAlden, s'il vous plaît, vous avez été mise au courant ? Oui et on a eu plusieurs discussions à ce sujet avant de venir en réunion et aussi qu'on installait la clôture sur notre terrain, à nos frais, et avec un 2 pieds avec la ligne. Donc, tous les conseillers vous êtes unanimes, c'est conforme, tout le monde était au courant ? Oui. Merci.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 130.05.2021

RÉCEPTION DÉFINITIVE ET DÉCOMPTE FINAL DES TRAVAUX – RUE DES PARULINES

ATTENDU QUE des travaux de pavage et de bordure ont été effectués sur la rue des Parulines;

ATTENDU QUE la firme WSP a fait parvenir le décompte final n° 5 de R. Guilbeault Construction inc. au montant de 7 845.17\$, taxes incluses;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte final n°5 présenté par monsieur Marc-Olivier Jutras, ingénieur, de la firme d'ingénieurs WSP en date du 21 avril 2021, et ce, dans le cadre des travaux sur la rue des Parulines lesquels sont réalisés par l'entrepreneur R. Guilbeault Construction inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 7 845.17\$, taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 131.05.2021

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE – PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE l'autorisation du conseil est nécessaire pour effectuer une demande de soumissions pour une étude environnementale du parc industriel;

ATTENDU QUE cette étude couvrira les besoins requis conformément aux derniers Guides du MELCC et du MFFP pour pouvoir déposer une demande d'autorisation au Ministère de l'environnement;

ATTENDU QUE cette demande sera déposée en cours de mandat de l'ingénieur de l'étude préliminaire;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser la demande de soumissions pour une étude environnementale du parc industriel.

Adopté.

RÉSOLUTION 132.05.2021

MANDAT INGÉNIERIE : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE l'autorisation du conseil est nécessaire pour effectuer une demande de soumissions pour un mandat d'ingénierie consistant à une étude préliminaire pour le parc industriel;

ATTENDU QUE cette étude inclura les relevés topographiques, la mise en plan, la conception préliminaire, les estimations et les phases possibles;

ATTENDU QUE cette étude est requise avant de réaliser les plans et devis pour construction;

ATTENDU QUE cette étude va définir les besoins géotechniques et les études environnementales;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser la demande de soumissions pour un mandat d'ingénierie consistant à une étude préliminaire pour le parc industriel.

Adopté.

INCENDIE

EXTENSION DE L'USAGE DU CAMION 104

Point retiré.

RÉSOLUTION 133.05.2021

NOMINATION DE TROIS POMPIERS AUX POSTES DE LIEUTENANT

ATTENDU QUE messieurs Hubert Leblanc, Éric Vigneault et Frédéric Côté occupent les postes de pompiers et de lieutenants par intérim;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande que ceux-ci soient officiellement nommés aux postes de lieutenant;

ATTENDU QUE les nominations sont conditionnelles à la réussite de leur examen d'officier;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de nommer messieurs Hubert Leblanc, Éric Vigneault et Frédéric Côté aux postes de lieutenant;

QUE ces nominations soient conditionnelles à la réussite de leur examen d'officier.

Adopté.

RÉSOLUTION 134.05.2021

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'achat d'une caméra thermique et que cette dépense était prévue au budget;

ATTENDU QUE la compagnie L'Arsenal présente la soumission la plus basse conforme au montant de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'une caméra thermique à la compagnie L'Arsenal au montant de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 135.05.2021

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UN RÉPÉTEUR VÉHICULAIRE

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'achat d'un répéteur véhiculaire;

ATTENDU QUE la compagnie Communication Plus présente la soumission la plus basse conforme au montant de 3 500.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'un répéteur véhiculaire à la compagnie Communication Plus au montant de 3 500.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

URBANISME

RÉSOLUTION 136.05.2021

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – LOTS 6 041 406 ET 6 041 407

ATTENDU QUE le demandeur souhaite procéder à la construction de triplex de types jumelés sur les lots 6 041 406 et 6 041 407;

ATTENDU QUE plusieurs modifications ont déjà été effectuées au règlement de zonage dans ce secteur et qu'une zone est déjà prévue pour la construction d'habitation similaire;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de refuser la demande de modification au règlement de zonage pour les lots 6 041 406 et 6 041 407.

Adopté.

RÉSOLUTION 137.05.2021

DOSSIER LOT 5 154 354 – RUE NOTRE-DAME

ATTENDU QUE le demandeur veut procéder à un réaménagement du terrain;

ATTENDU QUE l'article 381 du règlement de zonage 620-19 mentionne qu'une construction dérogatoire ne peut être reconstruite ou remplacée que par une construction conforme aux dispositions de l'ensemble des règlements d'urbanisme;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de maintenir la décision de se conformer au règlement qui stipule que l'entrée charretière doit être à 8 mètres;

QUE le rehaussement du trottoir soit aux frais de la municipalité.

Adopté.

RÉSOLUTION 138.05.2021

RÉGULARISATION DU DOSSIER – 299, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU QU'en 2011 la municipalité s'est portée acquéreur du lot 5 153 951 situé en arrière du lot 5 153 952 afin d'effectuer une aire de virage pour la rue Raîche;

ATTENDU QU'une bande de terrain de 6.72 mètres devait servir à la mise en place d'une piste cyclable;

ATTENDU QUE l'acte notarié stipule que toute la partie inutilisée par la municipalité devra être cédée au propriétaire du lot 5 153 952;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé d'aménager une aire de virage en forme de « T » sans piste cyclable;

ATTENDU QUE la municipalité doit régulariser le dossier et se conformer afin que le propriétaire puisse mettre sa résidence en vente;

ATTENDU QUE la proposition est de recéder la bande de 6.72 mètres du lot 5 153 951 au propriétaire du lot 5 153 952 :

Un vote est demandé : 5 pour et 1 contre;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu majoritairement de recéder la bande de 6.72 mètres du lot 5 153 951 au propriétaire du lot 5 153 952;

QUE le propriétaire devra relocaliser la remise sur son terrain ou s'en départir.

Adopté.

RÉSOLUTION 139.05.2021

INTERDICTION DES VENTES DE GARAGE ET D'ÉMISSION DE PERMIS

ATTENDU QUE dans un contexte où certaines mesures sanitaires misent en place pour protéger les Québécois de la COVID-19, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham doit respecter les consignes émises par le gouvernement du Québec;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'annuler la tenue des ventes de garage jusqu'à nouvel ordre;

QU'aucun permis pour vente de garage ne soit délivré.

Adopté.

APPUI D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

Point retiré.

LOISIRS

RÉSOLUTION 140.05.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR ACHAT ET INSTALLATION - CLÔTURES ENTRÉES DU PARC

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'achat et l'installation de clôtures aux entrées du parc Yvon Lambert;

ATTENDU QUE la compagnie « Entreprise Jean Beauregard » présente la soumission la plus basse conforme au montant de 23 523.89 \$ taxes incluses;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de clôtures aux entrées du parc Yvon-Lambert à la compagnie « Entreprise Jean Beauregard » pour un montant de 23 523.89 \$ taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 141.05.2021

EMBAUCHE DU PERSONNEL DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE des candidatures ont été déposées pour occuper les postes d'animateurs de camp jour pour la saison d'été 2021;

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs recommande de procéder à l'embauche des animateurs de camp de jour selon le nombre requis, suivant les mesures sanitaires;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de 17 d'animateurs de camp de jour;

QUE la liste des candidats embauchés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 142.05.2021

DEMANDE - FONDATION ROMÉO SALOIS

ATTENDU QUE la Fondation Roméo-Salois a soumis une demande d'autorisation permettant une collecte de bouteilles sous l'agora de la municipalité le 15 mai prochain de 10 h à 16 h 30;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la tenue d'une collecte de bouteilles sous l'agora de la municipalité le 15 mai prochain de 10 h à 16 h 30.

Adopté.

RÉSOLUTION 143.05.2021

SOUTIEN AU RECENSEMENT 2021

ATTENDU QUE le Recensement de 2021 arrive à grands pas;

ATTENDU QUE les données du recensement sont essentielles pour les décideurs et les Canadiens d'un océan à l'autre;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que le conseil de Saint-Germain-de-Grantham soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 670-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 600-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 670-21 modifiant le règlement numéro 600-18 sur la gestion contractuelle;
- dépose le projet du règlement numéro 670-21 modifiant le règlement numéro 600-18 sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION 144.05.2021

HORAIRE ESTIVAL BUREAU MUNICIPAL

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu que l'horaire estival du bureau municipal soit effectif du 5 juillet au 3 septembre 2021;

QUE le bureau municipal sera fermé à compter de 13 h les vendredis durant cette période.

Adopté.

RÉSOLUTION 145.05.2021

DÉSISTEMENT DU STAGIAIRE EN URBANISME : BENOIT ALSÈNE

ATTENDU QUE monsieur Benoit Alsène s'est désisté de son engagement au poste de stagiaire en urbanisme;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter le désistement de monsieur Benoit Alsène au poste de stagiaire en urbanisme.

Adopté.

RÉSOLUTION 146.05.2021

EMBAUCHE DE LA STAGIAIRE EN URBANISME : BIANCA CHAREST

ATTENDU QUE madame Bianca Charest a soumis sa candidature pour occuper le poste de stagiaire en urbanisme;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la candidature de madame Bianca Charest au poste de stagiaire en urbanisme;

QUE l'entrée en poste débute le 10 mai 2021.

Adopté.

VARIA

RÉSOLUTION 147.05.2021

CONTRAT DE TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE À L'ENROBÉ BITUMINEUX 2021 RÉSEAU ROUTIER (DÉFAUT D'EXÉCUTION ET NOUVEL ATTRIBUTION DU CONTRAT)

ATTENDU QUE le soumissionnaire Pavco a refusé d'honorer ses engagements tels que soumissionnés le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE le délai de validité des soumissions reçues est de 120 jours après la date d'ouverture des soumissions (clause 1.13 du Devis) et que ce délai n'est pas échu;

ATTENDU QUE la municipalité peut légalement octroyer le contrat au 2^e soumissionnaire le plus bas conforme, en l'occurrence, la compagnie Smith Asphalte;

ATTENDU QUE la compagnie Smith Asphalte a proposé d'honorer les engagements en remplacement de la compagnie Pavco, et selon les mêmes conditions;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'abroger la résolution 090.04.2021 octroyant le contrat de rapiéçage à la compagnie Pavco;

QUE le contrat de rapiéçage soit octroyé à la compagnie Smith Asphalte au montant de 74 250.00 \$ plus les taxes applicables et selon les modalités prévues avec le soumissionnaire Pavco.

Adopté.

COORDINATION RÉGIONALE EN SÉCURITÉ CIVILE

Point reporté.

RÉSOLUTION 148.05.2021

DOSSIER : CLÔTURE PARC YVON LAMBERT

ATTENDU QUE le conseil a considéré que l'installation de poteaux galvanisés autour du parc Yvon Lambert, prévue dans la résolution 303.09.2020, ne représente pas la solution optimale pour assurer la sécurité;

ATTENDU QUE la résolution 385.11.2020 fait mention qu'une clôture serait installée en 2021 autour du parc Yvon Lambert;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de maintenir la décision d'installer une clôture autour du parc Yvon Lambert tel qu'indiqué à la résolution 385.11.2020.

QUE ladite clôture sera installée à une distance de 24 pouces à l'intérieur de la ligne;

QUE la résolution 303.09.2020 soit abrogée.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

QUE la séance soit levée à 20h23.